



PREFET DE L'HERAULT



**Direction départementale
des territoires et de la mer**
Délégation à la mer et au littoral
Unité cultures marines et littoral

Affaire suivie par : Laïla BELMELIANI
Mail : laïla.belmeliani@herault.gouv.fr
Tél. : 04.34.46.60.88

Montpellier, le **17 JAN. 2017**

Le Directeur départemental
à
Monsieur le Préfet de l'Hérault
SG/DRCL/Environnement
34 place Martyrs de la résistance
34000 Montpellier

Objet : Dossier de renouvellement de concession des plages naturelles situées sur la commune de La Grande-Motte

P.J. : 1 dossier en 3 exemplaires

Mon service instruit le dossier de demande de renouvellement de concession des plages naturelles situées sur le territoire de la commune de La Grande-Motte, tel que prévu par les articles R 2124-13 à R2124-38 et R2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques.

Ce dossier vient de faire l'objet d'une instruction administrative.

Conformément aux dispositions du code susvisé, celui-ci doit faire l'objet d'une enquête publique menée dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-23 du code de l'environnement.

À ce titre, je vous adresse, en trois exemplaires, le dossier d'enquête publique, pour procéder au lancement de celle-ci et ainsi saisir le tribunal administratif pour la désignation du commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est la mairie de La Grande-Motte.

Au terme de cette enquête et en vue d'établir l'arrêté préfectoral d'autorisation, je vous demanderai de m'adresser le plus rapidement possible le rapport du commissaire enquêteur.

Le Directeur,



Matthieu GREGORY